



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élus locaux

Question écrite n° 65764

## Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la revalorisation du statut de l'élu. De nombreux élus locaux ont décidé de ne pas se représenter lors des dernières élections municipales compte tenu de la charge de travail à laquelle ils étaient soumis et de l'accroissement de leurs responsabilités. Aussi, il avait été décidé de revaloriser les indemnités des maires. Mais il apparaît que cette revalorisation ne concerne ni les maires adjoints ni les conseillers municipaux délégués. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend procéder à la revalorisation des indemnités des maires adjoints et des conseillers municipaux délégués.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65764

**Rubrique :** Collectivités territoriales

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 10 septembre 2001, page 5134